

# reportage

An aerial photograph of a landscape in the Haut-Jura region. The image shows a large, dark blue lake in the center, surrounded by lush green fields and dense forests. The terrain is hilly, with the forest covering the slopes. The lighting is bright, creating strong shadows and highlighting the textures of the vegetation.

**Le Haut-Jura est situé en tête de six bassins versants. Il constitue un véritable château d'eau pour les régions périphériques.**

# des Gestion espaces

Au sein du Parc naturel régional du Haut-Jura, tous les projets de prévention, de protection et d'aménagements sont gérés grâce au Système d'information géographique (SIG) élaboré par le pôle technologies-communication du territoire à partir des bases de données de l'IGN. Le SIG constitue le meilleur outil de mesure des évolutions. Il permet de veiller au maintien des équilibres naturels, d'intervenir pour les protéger et de mettre en place une politique optimale de développement durable.

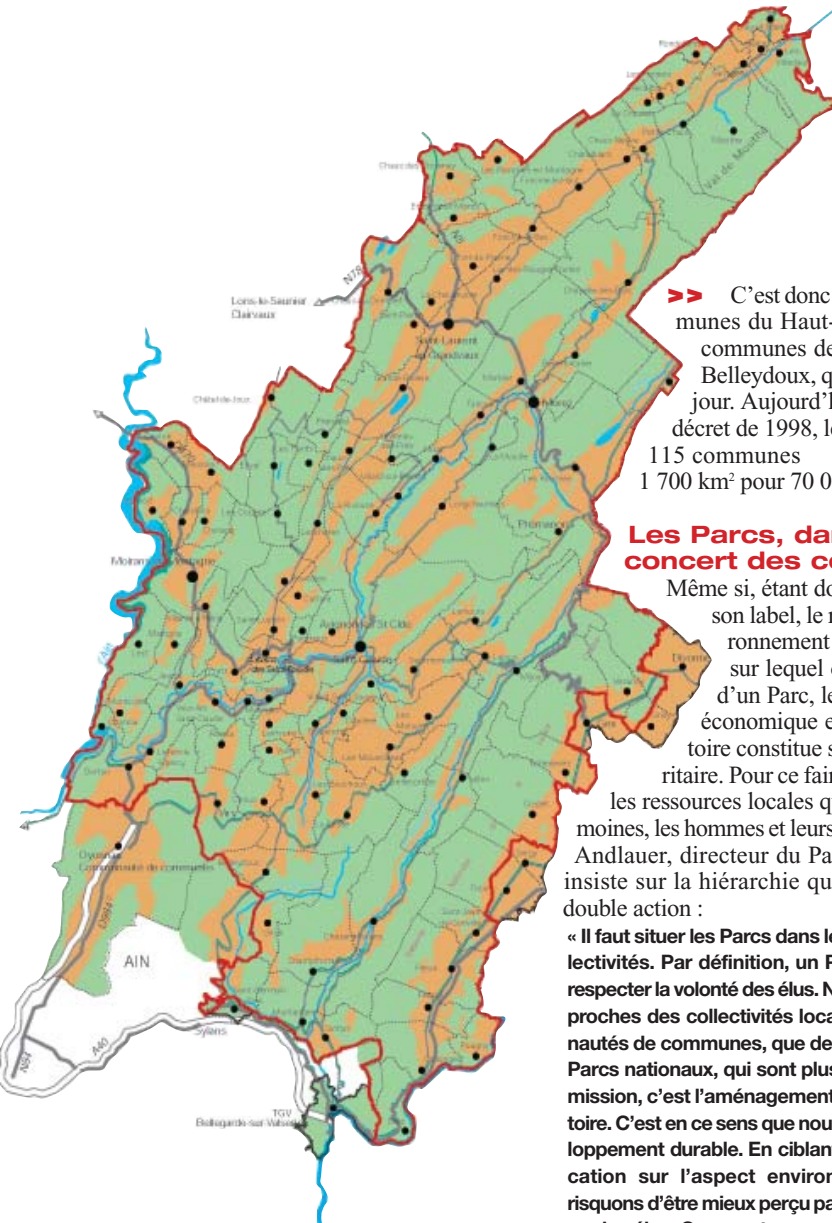
**N**é en 1967, le concept de Parc naturel régional est le produit d'une politique contractuelle décidée entre les collectivités locales et l'État afin de protéger les patrimoines naturels et culturels de certains territoires ruraux de la désertification, de la pression urbaine ou touristique et des grands aménagements. Un Parc naturel régional est régi par une charte renouvelée tous les dix ans et fait l'objet d'un label.

En ce qui concerne le Haut-Jura, terre façonnée par sa géographie de montagnes et les hommes qui ont fait son histoire, les milieux naturels de « grand intérêt biologique » occupent 40 % de sa surface et tiennent une place de premier plan au niveau national. Louis-Pierre Mareschal, géologue de formation et responsable de la création et de

l'évolution du SIG du Parc, retrace les grandes étapes de la création du territoire :

« Un syndicat intercommunal d'aménagement et de développement avait vu le jour en 1976. En 1985, en accord avec la Région Franche-Comté, ce syndicat proposa la création d'un Parc. En 1986, le décret fut signé sur une géographie très restreinte, puisqu'elle n'englobait que 37 communes. Mais nous sommes rapidement devenus transrégional, pas encore transfrontalier, même si je pense que cela se fera un jour. » **>>**

*« Ici, il existe une longue tradition de concertation pour faire les choses ensemble. »*



Les communes adhérentes.



Périmètre du Parc

Limites communales

➤➤ C'est donc à partir des communes du Haut-Jura et de deux communes de l'Ain, Giron et Belleydoux, que le Parc a vu le jour. Aujourd'hui, à la suite du décret de 1998, le territoire inclut 115 communes réparties sur 1 700 km<sup>2</sup> pour 70 000 habitants.

## Les Parcs, dans le concert des collectivités

Même si, étant donné la nature de son label, le respect de l'environnement demeure le sujet sur lequel on attend le plus d'un Parc, le développement économique et social du territoire constitue son objectif prioritaire. Pour ce faire, il s'appuie sur les ressources locales que sont les patrimoines, les hommes et leurs projets. Philippe Andlauer, directeur du Parc du Haut-Jura insiste sur la hiérarchie qui structure cette double action :

« Il faut situer les Parcs dans le concert des collectivités. Par définition, un Parc régional doit respecter la volonté des élus. Nous sommes plus proches des collectivités locales, des communautés de communes, que des réserves ou des Parcs nationaux, qui sont plus restrictifs. Notre mission, c'est l'aménagement contrôlé du territoire. C'est en ce sens que nous faisons du développement durable. En ciblant notre communication sur l'aspect environnemental, nous risquons d'être mieux perçu par les touristes que par les élus. Or, nous tenons notre légitimité de l'implication des acteurs locaux, économiques, associatifs ou simples habitants. Aujourd'hui, notre préoccupation primordiale se situe autour de l'appropriation du Parc par les autochtones, de leur implication, de leur acquisition d'un sentiment d'appartenance territoriale. »

« Ici, précise Louis-Pierre Mareschal, il existe une longue tradition de réflexion et de concertation pour faire les choses ensemble et nous avons pris, en terme de gestion globale, une position assez singulière. »

Lors de la signature de la seconde charte, la notion de « Pays » avait acquis sa légitimité. L'architecture du projet de territoire fut structurée autour de 10 axes. Les cinq premiers furent inclus dans la charte du Parc sous le vocable symbolique de « Terres » répondant à cinq « vocations » :

- l'environnement (vocation « Terre de nature ») ;
  - l'agriculture, la forêt, le paysage, le patrimoine (vocation « Terre rurale ») ;
  - les savoir-faire (vocation « Terre de savoir-faire ») ;
  - le tourisme (vocation « Terre d'accueil ») ;
  - l'aménagement (vocation « Terre de cohérence »).
- Les cinq axes suivants relèvent d'une charte complémentaire « Pays » :

- le développement industriel ;
- les technologies de l'information et de la communication ;
- le commerce et les services ;
- le logement l'habitat et l'urbanisme ;
- la culture.

En Franche-Comté, le périmètre du Parc coïncide parfaitement avec le périmètre des communautés de communes, ce qui facilite la mise en œuvre des chartes. En tant que Parc, celui-ci devait créer un Conseil d'initiatives territoriales et – en tant que Pays – un Conseil de développement. L'originalité repose sur le fait que, pour ne pas créer deux structures, celles-ci ont été regroupées en une seule : le Conseil d'initiatives territoriales (CIT) du Haut-Jura. Philippe Andlauer :

« Nous avons tenu une réunion fondatrice, à laquelle tous les présidents de communautés de communes et d'Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont pris part. Ils ont décidé, à l'unanimité, de ne pas multiplier les structures à partir du moment où il en existait une à la bonne échelle, et qui fonctionnait correctement. Cela découle un peu du côté pragmatique des Hauts Jurassiens. Et la Région Franche-Comté a décidé de faire du Parc sa "structure pilote". Pour nous, c'était la solution idéale.

Ainsi, le Parc, à travers le CIT, s'est vu conférer un triple rôle de conseil, de coordination et d'impulsion des politiques de prévention, de protection et de développement du Haut-Jura.

## Les financements

Les recettes, pour l'essentiel, proviennent de financement de l'État (Diren, Datar...), des Régions (Franche-Comté et Rhône-Alpes), des départements (Jura, Ain), des communes et de l'Union européenne pour certains programmes (Natura 2000, Leader...).



De gauche à droite, Louis-Pierre Mareschal, créateur et responsable du service SIG et Philippe Andlauer, directeur du Parc naturel régional du Haut-Jura.

« Par définition, un Parc régional doit respecter la volonté des élus. »



La soldanelle, un liseron de montagnes.

Une Maison du Parc est en cours de construction à Lajoux. Elle sera largement consacrée à l'accueil du public, tout particulièrement aux chercheurs, aux étudiants et aux partenaires. Une partie muséographique, un atelier pédagogique dédié à des stages scolaires, une salle de projection et un centre de documentation viendront compléter les services administratifs.

## Le SIG, outil d'appréhension globale des problématiques du territoire

Aujourd'hui, le Haut-Jura est riche de quatre atouts :  
– une nature exceptionnelle ;  
– des productions agricoles de qualité et un milieu rural actif ;  
– des activités industrielles et artisanales spécialisées ;  
– une double saison touristique.

Ces quatre domaines d'interventions constituent les objectifs prioritaires définis par la nouvelle charte. Celle-ci spécifie : « *Il est du rôle du Parc de disposer des informations et des outils de mesure des évolutions qui permettent de veiller au maintien des équilibres et des richesses naturelles et, au-delà, d'intervenir pour les protéger et les mettre en valeur. Il le fera en prenant en compte les contraintes économiques et financières des acteurs et en privilégiant l'intérêt général à long terme.* » C'est pour répondre au mieux à cette double exigence que le SIG a été développé. Une première phase d'acquisition de données et d'inventaire fut effectuée, à partir de la BD CARTO®, du SCAN 25® et du SCAN 50®. Il s'agissait d'identifier et de renseigner tout ce qui relevait des points de captage pour l'eau, des sources, des châteaux d'eau, des znieffs\*, des arrêtés de biotopes pour telle espèce faunistique ou floristique ou des arrêtés de protection

autour des sites classés... Entre 1996 et 1998, les créateurs du SIG se situaient dans une simple logique de plan de Parc, élaboré dans l'urgence. Aujourd'hui, ils s'efforcent de raisonner en terme de prospective et de prévision des développements futurs. Louis-Pierre Mareschal :

« Dès 1998, nous avons réalisé qu'une spatialisation des actions qui avaient été entreprises, ainsi que des contraintes ou des conflits potentiels quelles entraînaient, était incontournable afin d'identifier les dynamiques et les typologies d'intervention de base. Nous en avons déterminé un certain nombre en fonction des périmètres de protection, des znieffs ou des milieux forestiers intéressants... En terme d'aménagement, il peut s'agir, par exemple, de l'extension des domaines squiablés par rapport à des biotopes spécifiques, comme ceux du Grand Tétrou ou du lynx ou des périodes de fauche sur des parcelles riches en orchidées. Nous essayons de demeurer vigilants et sommes en contact, via nos réseaux, avec les différentes structures qui gèrent les programmes de développement des communes et des stations. »

Il en va de même pour les autres vocations. Le Haut-Jura est une terre très marquée par la ruralité. 50 % des 70 000 habitants résident dans quatre communes, la moyenne se situant autour de 600 âmes. C'est grâce à la présence des hommes que les paysages pourront demeurer ouverts. Le rôle du Parc sera d'assister les communes et leurs groupements dans l'établissement de programmes permettant le maintien d'activités traditionnelles et de les conseiller dans la recherche de financements nécessaires à leur réalisation, >>>

## Un territoire interrégional

- **Communes adhérentes : 105**  
(Doubs : 12 ; Jura : 68 ; Ain : 25).
- **Communes associées : 5**  
(Doubs : 1, Jura 4).
- **Villes-portes : 5**  
(Divonne-les-Bains, Gex, Bellegarde-sur-Valsérinne, communauté de communes d'Oyonnax, Champagnole).
- **Superficie : 164 065 hectares**
- **Population : 71 000 habitants**  
(131 000 avec les villes-portes)

## Une gestion partenariale

La formule retenue est celle d'un syndicat mixte de collectivités

territoriales administré par un comité syndical. En sont membres, avec voix délibératives :

- les Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes (33 % des voix) ;
- les départements du Jura et de l'Ain (17 % des voix) ;
- 96 communes et villes-portes (50 % des voix) ;  
Sont membres du comité syndical, avec voix consultatives, les 10 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du parc ayant approuvé la charte.
- Le Bureau : le comité intersyndical est administré par un bureau composé d'un président, de 7 vice-présidents et de 10 membres.
- 6 commissions thématiques se répartissent les tâches :
  - agriculture, forêt, paysage ;
  - environnement et éducation à l'environnement ;
  - urbanisme, aménagement, planification ;
  - savoir-faire et marque ;
  - tourisme et patrimoine ;
  - communication.

\* Znieff : Zones naturelles d'intérêt économique, floristiques et faunistiques.

## Le SIG remplit un rôle fondamental d'appropriation et de structuration du territoire

### Internet, Extranet... une communauté d'utilisateurs

La charte précise : « *L'action du Parc vise [...] à informer et éduquer le public, quel qu'il soit, à travers des actions pédagogiques.* » Dans ce domaine, la communication en réseaux joue un rôle de premier plan.

C'est ce qui a sous-tendu la mise en place de la cartographie interactive à destination du grand public sur l'Internet du Parc. Son Extranet, dont l'accès est plus restreint, vient d'être requalifié en Extranet territorial.

Sa vocation repose sur l'interactivité.

Il a pour objectif d'engager le dialogue avec les membres de la communauté des utilisateurs. « *Ce que nous voulons, c'est que la personne qui prend connaissance de telle ou telle donnée se pose des questions, revienne voir le chargé de mission...* »

*Nous voulons créer un retour, un dialogue et, finalement un enrichissement de la donnée et que cette personne dise : "Que peut-on faire ensemble ?" »,* souligne Louis-Pierre Mareschal.

>> à travers des procédures contractuelles agri ou sylvo-environnementales en accord avec les chartes paysagères. Étant donné que respecter ces milieux, c'est d'abord les connaître et se donner les moyens de les gérer, la philosophie actuelle consiste à « ouvrir » le SIG et à former des techniciens et des chargés de mission. Aujourd'hui, 6 personnes ont été formées au niveau du tourisme et de la randonnée, 2 sur l'agriculture, et une sur les plans locaux d'urbanisme. Une autre est dédiée spécifiquement aux actions liées à Natura 2000. L'équipe comprend enfin une personne travaillant sur les problèmes d'alpage dans une optique de reconquête, et une autre en charge de la forêt. Cette dernière est assistée d'un permanent de l'association Adefor 39\*. Ils effectuent des saisies à partir du SCAN 25® et de la BD ORTHO® pour faire des propositions de dégagement et de déboisement des itinéraires de randonnées.

### Les trois fonctions fondamentales d'un SIG

Le SIG est un médium très efficace de communication avec le public. À l'heure actuelle, 400 à 500 personnes consultent chaque mois les sites Internet et Extranet du Parc, en particulier la cartothèque mise à la disposition des randonneurs. Mais, pour Philippe Andlauer, il constitue avant tout un inappréciable outil d'appui et d'assistance à l'action des élus et d'évaluation de la pertinence des politiques initiées.

**Pour moi, un SIG est d'abord un outil technique. Il nous permet de remplir, vis-à-vis de nos mandants, un rôle d'apport et de mise à disposition d'éléments à une échelle pertinente dès le départ et que l'on peut affiner ensuite sur un plan plus local. Les communes ne sont pas en mesure d'acquérir ces systèmes en propre et n'ont pas de raisons suffisantes et régulières pour en créer.**

**Il nous permet donc de remplir un rôle de service au niveau des communes, voire des intercommunalités. Il nous légitime sur le plan des compétences techniques, de l'information et de l'aide à la décision que nous leur apportons.**

**Ensuite, un SIG étant géré à l'échelle du territoire, il permet aux élus de répercuter leur action et d'effectuer des comparaisons par rapport à d'autres communes. Il remplit un rôle fondamental d'appropriation et de structuration du territoire et les élus le ressentent bien ainsi.**

**Enfin, puisque nous travaillons en grande partie sur le spatial, le SIG va nous servir, de manière extrêmement efficace, pour évaluer la pertinence de nos actions. Les bilans que nous sommes en mesure d'en déduire nous permettent, a contrario, de mesurer nos lacunes.**

Ce travail de surveillance et de remise en cause des résultats en regard des objectifs dépasse le cadre d'un territoire. Les 42 Parcs sont regroupés au sein de la fédération des Parcs naturels régionaux de France. Tous les trois mois, les responsables des cellules SIG

se réunissent au cours de journées techniques durant lesquelles ils peuvent confronter leurs expériences, mettre en commun leurs acquis et évaluer la pertinence des solutions mises en pratique. Cette collégialité s'appuie également sur un réseau : le réseau Noë, qui fonctionne comme un forum d'échange permanent. Louis-Pierre Mareschal :

« **Qu'il s'agisse de protection ou de gestion, de choses très concrètes comme l'agriculture, l'artisanat et le tourisme de randonnée, ou de perspectives plus stratégiques telle la nécessité de faire coïncider les différentes lois d'aménage-**



**V**ment du territoire mises en place par les ministres successifs, les échanges que nous avons nous aident à structurer nos actions de manière harmonieuse et transversale. En ce sens, la généralisation de la BD TOPO® nous sera bientôt indispensable. »

### À nouvelles générations, nouvelles technologies

Ainsi que le souligne également Philippe Andlauer, les Systèmes d'information géographiques deviennent incontournables pour d'autres raisons. En tout premier lieu, un phénomène générationnel est en train de surgir. À nouvelle génération, nouvelle technologie : très bientôt, les élus et les bureaux d'études qui travaillent pour les élus, tout comme les chargés de missions et les techniciens ne concevront plus de >>>

\*Adefor 39 : Association de développement forestier (du Jura).



Le devenir du Grand-Tétra dépend d'une sylviculture douce en futaie jardinée, caractéristique des forêts du Haut-Jura.

>> préparer un projet ou de le soumettre sans cartographie numérique, voire interactive. Mais surtout, les échelles sont en train de changer. Les Parcs, qui étaient relativement autonomes il y a vingt ans, doivent se repositionner. Avec le recul de l'État, le poids relatif des Régions, la montée en croissance de l'intercommunalité, le développement des Pays et la force qu'est en train d'acquérir l'Europe au niveau des projets, un nouvel axe se dessine.

« Ce n'est pas encore systématique mais le processus est en marche. Les Parcs sont très intéressés par les financements européens. »



La station Les Rousses dispose de 220 km de ski nordique et de 42 km de ski alpin.



## La Fédération des Parc naturels régionaux de France



Les 42 Parcs naturels régionaux existant à ce jour en France sont regroupés au sein d'une Fédération, créée en 1971, afin de défendre leurs intérêts communs, de mener des programmes, d'échanger des expériences et d'informer le public. Elle représente les intérêts des Parcs auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels. Elle est aussi une structure de concertation avec les autres espaces protégés français et les partenaires internationaux. Association loi de 1901, elle comprend :

- l'assemblée générale regroupant l'ensemble de ses membres (dont trois représentants par Parc ;
- le conseil d'administration comprenant l'ensemble des présidents des Parcs, un représentant de la Confédération des amis et usagers des Parcs, seize représentants des organismes nationaux partenaires ;
- le bureau comprenant onze membres désignés par le conseil d'administration, avec voix délibératives, ainsi que trois directeurs de Parcs, avec voix consultatives. Concrètement, l'approbation d'une charte fait l'objet d'un double avis : celui de la Fédération et un autre du Conseil national de la protection de la nature.

Le réseau, qui couvre près de 13% du territoire, est appelé à s'étendre, puisqu'une dizaine de projets sont en gestation.

### Les programmes inter-Parcs

Des journées nationales ont lieu tous les ans. Elles permettent à l'ensemble du réseau d'expérimenter et d'évaluer les nouvelles méthodes mises en œuvre et de formaliser les résultats. Des rencontres techniques impliquant les responsables des territoires, et tout particulièrement les sigistes, sont menées environ tous les trois mois, afin d'échanger et de comparer les expériences diverses en regard de problématiques communes.

### Une dynamique impulsée à l'échelle mondiale

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est membre de l'Union mondiale pour la nature (UICN), de la Fédération Europarc et de l'Association des Parcs naturels nationaux et régionaux habités de l'Union européenne.

Les conférences de Rio de Janeiro et de Johannesburg ont défini le cadre d'une nouvelle forme de développement pour la planète. Mais elles ne se sont pas contentées d'édicter des recommandations pour les gouvernements en matière de développement durable.

Elles ont également fait référence à la nécessité pressente, pour les collectivités territoriales du monde entier, de mettre en œuvre, sur leur territoire, ces mêmes modèles de développement intégrant environnement et démocratie participative. Elles ont fortement suggéré à ces mêmes collectivités de développer, entre elles et

par-delà les frontières, des actions de coopération.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France, considérant l'expérience acquise par les Parcs dans ces deux domaines et l'intérêt croissant témoigné par les pays étrangers pour ce concept original de « Parc naturel régional à la française », a officiellement affirmé, dans ses statuts, révisés en 2003, son implication à l'échelle internationale. Le 5<sup>e</sup> Congrès mondial des Parcs s'est déroulé du 8 au 17 septembre 2003 à Durban en Afrique du Sud. Convoqué par l'UICN, et se tenant tous les dix ans, il avait cette année pour thème « Bénéfices par delà les frontières ».

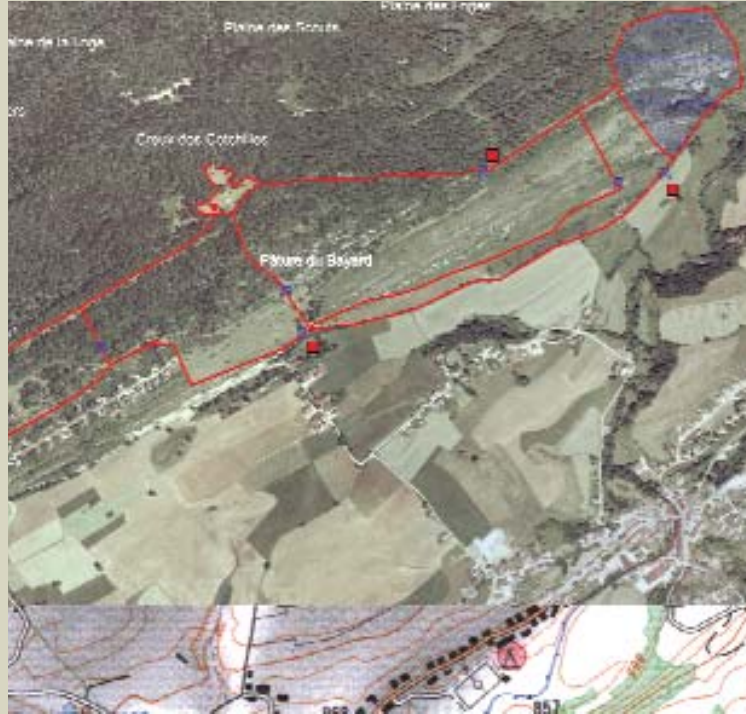
Il a réuni pendant 10 jours plus de 2 500 experts mondiaux des aires protégées : techniciens, scientifiques, ONG, représentants d'États et du secteur privé.

Par rapport à une démarche communes-départements-État, ils ont tendance à privilégier une optique intercommunalités- Régions-Europe. La Région est notre interlocuteur naturel et, vu la superficie territoriale que nous représentons, l'échelle au-dessus de la Région, c'est l'Europe. C'est là que l'on trouve des projets du type Leader, qui nous a beaucoup aidé, ou Interreg, vers lequel nous nous tournerons nécessairement un jour. Et pour ce type de projets, une bonne cartographie est un atout majeur. »

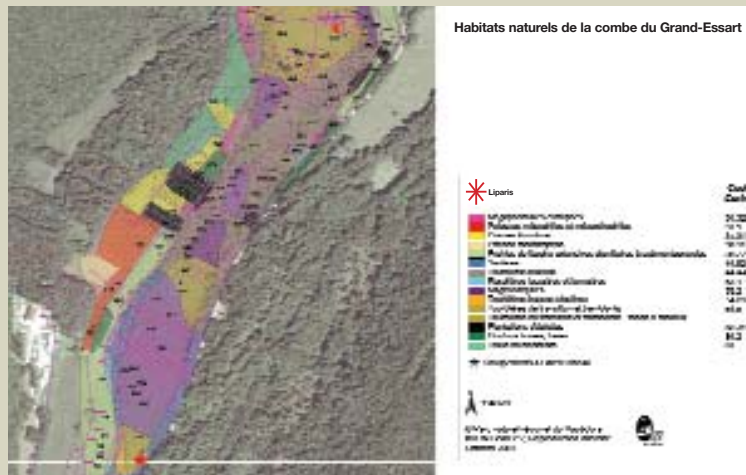
Tout ce qui a été expérimenté et capitalisé par les Parcs doit pouvoir trouver un prolongement dans d'autres nations. La France a bénéficié de programmes de coopération avec l'Italie ou la Finlande. Il y a déjà les pays du Sud et les pays de l'Est sont à notre porte. ■

### APPLICATIONS DU SIG AUX CHARTES PAYSAGÈRES

L'ophrys abeille.



Ci-contre, le SCAN 25° et la BD ORTHO® sont associés pour résoudre une problématique de réouverture d'un paysage. Il s'agit d'une zone intéressante au niveau de sa flore, en l'occurrence une orchidée : l'ofrys abeille. Le terrain était jadis pâturé mais se trouve aujourd'hui totalement embroussaillé. L'idée consiste à parvenir à rouvrir la partie centrale de la zone dans une optique de maintien de la biodiversité et par rapport à sa valeur paysagère, puisqu'elle est située dans un système de combes et de vues en enfilade actuellement obstruées par la végétation. Enfin, un certain nombre de balises ont également été posées. Elles figurent les points de passage de randonnées. L'opération présente donc un triple intérêt : agricole, écologique et touristique. ■



Ici, une tourbière. On peut repérer les deux zones de Liparis, qui sont des orchidées de pelouses, de tourbières, d'habitats rocheux, de fourrés, d'hêtraies remarquables et de zones humides. Ainsi que la carte l'illustre, elles sont séparées par un embroussaillage du marais. L'objectif consiste à rouvrir la zone centrale pour favoriser les interactions entre les deux habitats, afin que l'espèce puisse se maintenir.




**Contacts**  
 Parc naturel régional du Haut-Jura  
 Maison du Haut-Jura, 39310 Lajoux  
 Tél. : 03 84 34 12 30  
 www.parc-haut-jura.fr  
 parc@parc-haut-jura.fr  
 Responsable SIG :  
 Louis-Pierre Maréchal.  
 Directeur : Philippe Andlauer.  
 Fédération des Parcs naturels régionaux  
 9, rue Christiani, 75018 Paris  
 Tél. 01 44 90 86 20  
 www.parc-naturels-regionaux  
 info@parcs-naturels-regionaux.tm.fr



À gauche, un applicatif lié au suivi des oiseaux rupestres, autrement dit ceux qui nichent dans les falaises. Il s'agit d'une base Access, qui permet de localiser les sites de nidification des grands corbeaux et des martinets à ventre blanc. Le même principe est appliqué à d'autres espèces, en particulier le faucon pèlerin. Les requêtes sont faites dans Access et portées dans ArcView. Ces objectifs sont en parfait accord avec la façon dont la France a décidé d'appliquer, sur son territoire, les directives « Oiseaux » et « Habitats », spécifiées par Natura 2000.

